



**PROPOSITIONS DANS LE CADRE DU FORUM  
ÉQUIPE SANTÉ MENTALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**À L'INTENTION DE**

**CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC  
SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE  
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE  
CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX  
FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES  
ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ ET  
DES SERVICES SOCIAUX  
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DE  
L'ÉDUCATION DU QUÉBEC  
FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DES COLLÈGES  
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE  
LAVAL-RIVE-NORD**

Québec, le 22 février 2023

## **PRÉAMBULE**

Dans son dépôt du 15 décembre 2022, le gouvernement a exprimé sa volonté d'agir de façon accélérée sur des enjeux de société visant l'équipe classe, l'équipe soins et l'équipe santé mentale. Malgré la position exprimée jusqu'ici par les associations syndicales à l'égard de la mise en place des forums, le gouvernement demeure convaincu que ceux-ci se veulent des lieux de négociation privilégiés afin de partager des solutions dans le contexte où les principaux constats sont déjà connus. Le fait d'inviter à une même table de négociation tous les acteurs visés, sans exiger de ces derniers une position conjointe, constitue la façon la plus efficace de discuter prioritairement de propositions qui feront une réelle différence pour le personnel œuvrant dans les réseaux.

Ainsi, le gouvernement dépose aujourd'hui une proposition globale visant les forums afin de mettre en œuvre des solutions novatrices et porteuses pour les réseaux, selon les modalités à convenir entre les parties, afin de :

### **Équipe classe :**

1. Déployer plus de 4 000 personnes en équivalent temps complet comme aide à la classe afin de soutenir le personnel enseignant et d'agir sur sa charge de travail;
2. Augmenter les heures de travail du personnel de soutien, en grande majorité des femmes, appelé à œuvrer comme aide à la classe en limitant les heures brisées;
3. Implanter des mesures d'accompagnement pour les enseignants en début de carrière et pour ceux œuvrant auprès des élèves présentant des difficultés particulières.

Ces mesures combinées ont pour objectif de permettre aux enseignants de mieux se recentrer sur des tâches pédagogiques.

### **Équipe soins :**

4. Implanter une mesure permettant plus de flexibilité et de prévisibilité quant aux horaires de travail dans certains milieux qui fonctionnent selon un horaire de 24/7 en misant, notamment, sur l'octroi de congés favorisant la conciliation famille-travail-vie personnelle et sur la bonification de la rémunération. Il s'agit d'une augmentation de près de 7 % en salaire et près de 7 % en rente de retraite;
5. Bonifier la rémunération à 200 % pour le temps supplémentaire effectué durant les fins de semaine;
6. Mettre en place des conditions favorisant la réintégration du personnel ayant œuvré en agence de placement, notamment en ce qui a trait à l'ancienneté, afin de s'assurer d'une charge de travail équilibrée dans les équipes soins;
7. Permettre un modèle d'horaires flexibles octroyant un plus grand nombre de congés en semaine avec une prestation de travail les fins de semaine, le tout associé à une bonification de la rémunération.

Une fois implantées, ces solutions auront pour objectif d'éliminer l'utilisation du temps supplémentaire obligatoire. Elles constituent un changement de paradigme important par l'octroi de temps personnel additionnel pour le personnel en soins infirmiers.

### **Équipe santé mentale :**

8. Bonifier la rémunération des psychologues;
9. Assurer une plus grande prise en charge par d'autres intervenants de certains services en santé mentale afin d'améliorer l'accessibilité des services publics.

Ces propositions permettent d'aller rapidement au fond de plusieurs enjeux, considérant l'ampleur des problématiques liées à l'organisation du travail. Toutefois, afin d'obtenir les résultats concrets escomptés dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'Enseignement supérieur, des obstacles devront, dans le cadre de la proposition et de façon indissociable, être examinés, dont notamment les limites découlant de certaines dispositions locales qui freinent l'obtention d'une plus grande flexibilité et agilité. En effet, les parties doivent réfléchir à toutes les possibilités pour permettre le déploiement de mesures réellement porteuses.

Enfin, à la lumière de l'ampleur de cette proposition, le gouvernement réitère son invitation auprès des associations syndicales de passer en mode action, et ce, dans l'objectif de dégager rapidement un règlement sur ce qui constitue le cœur des priorités pour cette présente négociation, soit l'organisation du travail.

## **CONSTATS GOUVERNEMENTAUX ET ENJEUX AU SOUTIEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES POUR L'ÉQUIPE SANTÉ MENTALE**

En ce qui concerne plus précisément les objectifs visés par le forum **équipe santé mentale**, les principaux constats sont, notamment :

- La volonté gouvernementale de rehausser l'offre de services en matière de santé mentale et en ce qui a trait à la psychothérapie;
- La demande du secteur privé qui est élevée, créant ainsi une compétition avec le secteur public;
- L'acte de psychothérapie qui est exercé presque exclusivement par les psychologues alors que d'autres titres d'emploi pourraient être habilités à le faire;
- La prime d'attraction et de rétention, actuellement versée aux psychologues et prévue dans les dispositions nationales des conventions collectives du réseau de la santé et des services sociaux, a des effets mitigés.

Les principaux enjeux identifiés au soutien de la mise en œuvre des mesures structurantes sont, pour leur part :

- Le faible nombre de psychologues formés et diplômés annuellement par les maisons d'enseignement ne répond pas aux besoins et leur pratique souvent hybride nuit à la dispensation des services dans le réseau public;
- Le fait que certaines dispositions locales ou nationales des conventions collectives du réseau de la santé et des services sociaux sont contraignantes et limitent les possibilités de rehaussement ou les types d'horaires possibles;
- Les exigences prévues à la Nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire du réseau de la santé et des services sociaux.

## **PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES**

1. Révision du salaire et des conditions de travail des psychologues afin d'assurer une augmentation de la prestation de travail public.
2. Évaluer la possibilité que d'autres titres d'emploi puissent être mis à contribution afin d'augmenter la capacité de prise en charge des services de santé mentale de 1<sup>re</sup> ligne, notamment pour le volet de la psychothérapie.
3. Révision de la prime des psychologues.